



POLITIQUE

DE DONS ET DE COMMANDITES

Entrée en vigueur le 14 septembre 2026

Résolution numéro **2026-09-260**

Ville de Saint-Joseph-de-Beauce
843, avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation de la politique	1
1.1 Objectifs de cette politique	1
1.2 Définitions des termes	1
1.3 Bénéficiaires admissibles.....	1
1.4 Bénéficiaires et demandes non admissibles	2
1.5 Dispositions particulières.....	2
2. Modalité d'attribution de dons ou de commandites.....	2
2.1 Processus d'attribution	2
2.2 Montants accordés	3
2.3 Procédure pour le dépôt d'une demande.....	3
2.4 Critères d'analyse.....	3
2.5 Modalité de versement.....	4
2.6 Visibilité	4
3. Entrée en vigueur.....	4

1. Présentation de la politique

La présente politique de dons et de commandites se veut un outil d'aide à la prise de décision pour le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce lorsqu'elle reçoit des demandes de dons et commandites, afin que l'attribution soit juste et équitable. Elle définit les objectifs, les principes, l'admissibilité des demandes, les paramètres financiers à respecter dans l'octroi de dons ou de commandites et les procédures pour déposer une demande.

1.1 Objectifs de cette politique

La politique de dons et de commandites de la Ville vise les objectifs suivants :

- Orienter efficacement les organismes qui souhaitent obtenir un soutien financier de la part de la Ville dans le cadre de la présente politique;
- Évaluer les demandes de dons et de commandites soumises à la Ville en s'appuyant sur la même base de critères d'attribution;
- Assurer un traitement cohérent et efficace des demandes;
- Rechercher l'équité dans l'allocation des ressources financières vouées aux dons et aux commandites.

1.2 Définitions des termes

Pour l'application de la présente politique, on entend par :

Ville : Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Don : Un don constitue une participation financière offerte à des fins caritatives pour financer les activités d'un particulier ou d'un organisme sans but lucratif (sans plan de commandite) ou une location de salles.

Commandite : Une commandite représente un soutien financier apporté à un organisme sans but lucratif en vue d'en retirer des avantages publicitaires (avec plan de commandite).

1.3 Bénéficiaires admissibles

- Organismes à but non lucratif légalement constitués (OBNL) de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce;
- Entreprises d'économie sociale incorporées sous forme d'OBNL de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce;
- Coopératives de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce;
- Organismes du réseau de l'éducation qui touche les immeubles situés sur le territoire de Saint-Joseph-de-Beauce;
- Activité caritative pour une cause touchant les Joselois;
- Club sportif ou association sportive ou athlète domicilié à Saint-Joseph-de-Beauce participant à une compétition provinciale ou internationale;

- Club, association ou comité de Saint-Joseph-de-Beauce, incluant un regroupement de parents pour une activité touchant les jeunes;
- Organismes publics.

1.4 Bénéficiaires et demandes non admissibles

- Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux;
- Commerces et entreprises privées;
- Initiatives à connotation politique;
- Fondations ou campagne populaire;
- Organismes ou individus qui ont déjà reçu un don ou une commandite qui a servi à des fins autres que celles prévues à la demande;
- Demande de soutien provenant d'individu pour son bien personnel;
- Demandes qui feraient en sorte de permettre à un employé de la Ville ou à une personne élue de recevoir des biens, des services ou des éléments d'actifs pour son usage ou son gain personnel;
- Initiatives à connotation religieuse.

Dispositions particulières

Aucun don ou commandite n'est renouvelé automatiquement et toute demande de renouvellement doit faire l'objet d'une nouvelle analyse.

Les fonds versés dans le cadre de cette politique doivent être utilisés dans les six (6) mois suivant la date d'attribution.

Aucun don ou commandite n'est accordé à une activité ou un événement ayant déjà eu lieu. Toute demande doit être déposée avant le 1^{er} jour de chaque mois.

Les fonds accordés en vertu de la présente politique sont octroyés sous réserve des disponibilités budgétaires.

2. Modalité d'attribution de dons ou de commandites

2.1 Processus d'attribution

Les demandes de dons et de commandites soumises à la Ville sont traitées par le directeur général ou le conseil municipal. La Ville s'engage à soumettre une réponse (favorable ou défavorable) à l'individu ou à l'organisme qui présente une demande dans un délai de vingt (20) jours suivant la séance du conseil municipal pour lequel la demande a été présentée.

Le maire ou le directeur général est autorisé à procéder à l'achat de billets pour des événements ainsi qu'à transmettre des invitations aux membres du conseil, sans qu'une résolution du conseil soit requise.

2.2 Montants accordés

Responsable de l'attribution	Montant	Particularité
Directeur général	Jusqu'à 200 \$	Don accordé aux bénéficiaires admissibles qui respectent les critères d'admissibilité.
Directeur général	100 \$	Don accordé à un athlète admissible. Une seule contribution par athlète par année.
Directeur général	Valeur de la location	Le directeur général peut accorder la gratuité d'une salle. Des frais de ménage sont facturés au locataire, tel que prévu au Règlement 645-16 sur la tarification des activités et de certains biens et services municipaux. Ces frais sont de 100 \$ en date du 14 septembre 2026. Lorsque le coût de la salle est de moins de 100 \$, la salle est offerte gratuitement sans frais de ménage. La Ville priorisera les réservations payantes les vendredis, samedis et dimanches entre la mi-novembre et la mi-janvier.
Conseil municipal	Plus de 200 \$	Toute don, incluant l'achat de billets, est accordée à la discrétion du conseil municipal.
Conseil municipal	Montant variable	Toute commandite, incluant l'achat de billets, est accordée à la discrétion du conseil municipal.

La liste des dons accordés par le directeur général est déposée à la séance suivante du conseil municipal.

2.3 Procédure pour le dépôt d'une demande

Pour qu'une demande soit traitée, l'organisme doit présenter une demande écrite en remplissant le formulaire disponible en Annexe 1.

La demande doit être acheminée par courriel à info@vsjb.ca.

2.4 Critères d'analyse

Toutes les demandes sont évaluées en fonction des critères suivants :

- Correspondance avec les objectifs et les critères de la présente politique;
- Impact des activités prévues dans la communauté;
- Visibilité offerte à la Ville;
- Le territoire visé est bien celui de Saint-Joseph-de-Beauce.

2.5 Modalité de versement

Le don ou la commandite est attribué(e) en un seul et unique versement. Cependant, si des exigences sont conditionnelles à l'octroi du montant, ces dernières devront être réalisées avant l'attribution du don ou de la commandite. Les coordonnées bancaires du paiement doivent être fournies avec le formulaire.

2.6 Visibilité

Les exigences de visibilité seront précisées dans la lettre résolution de la commandite. Afin de répondre aux exigences de visibilité, vous pouvez télécharger le logo de la Ville sur son site internet. À ce titre, si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec info@vsjb.ca. Toutes les épreuves doivent être approuvées par la Ville.

3. Entrée en vigueur

La présente politique a été adoptée le 14 septembre 2026.

Nom de l'organisme, du ou des bénéficiaire(s) :	
Numéro d'enregistrement d'organisme de charité (s'il y a lieu) :	
Mission de l'organisme :	
Adresse :	
Ville :	
Code postal :	
Nom et titre de la personne responsable :	
Téléphone du responsable :	
Courriel du responsable :	
Nombre de participants de l'organisme provenant de Saint-Joseph-de-Beauce :	
Nombre de participants de l'équipe sportive provenant de Saint-Joseph-de-Beauce (si applicable) :	
Adresse de résidence des athlètes de Saint-Joseph-de-Beauce (énumérer tous les participants, voir Annexe au besoin) :	Participant 1 Nom : _____ Adresse : _____ Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0
	Participant 2 Nom : _____ Adresse : _____ Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0
	Participant 3 Nom : _____ Adresse : _____ Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0

Description du projet ou de l'événement :	
---	--

Date de l'événement : *Aucun don ne sera accordé pour un événement déjà tenu ou lorsque la demande est reçue dans un délai insuffisant avant sa tenue.	
Lieu de l'événement :	
Description de la clientèle visée :	
Nombre de personnes attendues :	
Principaux partenaires de l'événement :	

Montant demandé du don ou de la commandite :	_____ \$	
Avez-vous un plan de visibilité ?	☐ Oui	☐ Non
Description de la visibilité offerte à la Ville en retour du don ou de la commandite :		
Prix des billets (si applicable) :		
Autres contributions financières passées ou présentes avec la Ville ou de ses organismes paramunicipaux sous forme de don ou de commandite, prêt d'équipement ou de locaux :	Description et valeur de la contribution	
Méthode de paiement : * Le dépôt direct est fortement recommandé.	☐ À l'organisme	☐ À l'individu
	☐ Dépôt direct (joindre un spécimen de chèque) ☐ Chèque au nom de : _____ Adresse postale : _____ _____	
Documents à joindre :	☐ Formulaire complété (obligatoire) ☐ Plan de visibilité (obligatoire) ☐ Dernier état des revenus et dépenses (obligatoire) ☐ Lettre formelle de demande de don ou commandites (facultative)	

Veuillez transmettre le formulaire complété et les documents requis par courriel à info@vsjb.ca avant le 1^{er} jour de chaque mois.

Prendre note qu'un formulaire incomplet peut retarder le traitement de la demande.

Veuillez noter que les renseignements personnels transmis sont traités conformément à [Politique de confidentialité](#) de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et des lois applicables. Pour toute question relativement à l'accès, la rectification et le retrait de consentement au traitement de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : confidentialite@vsjb.ca

Annexe (suite)

Adresse de résidence des athlètes de Saint-Joseph-de-Beauce (énumérer tous les participants) :	Participant Nom : _____ Adresse : _____ Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0
	Participant Nom : _____ Adresse : _____ Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0
	Participant Nom : _____ Adresse : _____ Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0